

**COMPTE - RENDU DE LA  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 06 FEVRIER 2015**  
Convocation du 29 janvier 2015

Sous la présidence de M. Jean-Luc MARTINI, Maire

Présents : MM. Roland PETITJEAN 1<sup>er</sup> Adjoint, Bernard WALTER 2<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Isabelle LETT 3<sup>ème</sup> Adjointe, M. Régis NANN, 4<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Nadine HANS, 5<sup>ème</sup> Adjointe, Mme Andrée BURGLIN, M. Patrick FRANK, Mmes Fatiha CHEMAA, Christiane BRAND, Adeline OTT, MM. Joël EHLINGER et Thomas DESAULLES

Absents : Mmes Sabrina BONNEFOY, Christine VERRIER et Laura ETHEVE - MM. Didier SOLLMEYER, Adrien HECK et Bernard BASTIEN excusés

Procurations : Mme Sabrina BONNEFOY à Mme Christiane BRAND – Mme Christine VERRIER à Mme l'Adjointe Isabelle LETT – M. Didier SOLLMEYER à M. le Maire Jean-Luc MARTINI – M. Adrien HECK à M. l'Adjoint Régis NANN

\*\*\*\*\*

**1. ETAT DE PREVISION DES COUPES DE BOIS 2015 – PROGRAMME DE TRAVAUX EN FORET COMMUNALE**

Le Conseil Municipal,

VU l'état de prévision des coupes 2015 établi par l'Office National des Forêts ;

VU le programme des travaux courants 2015 présenté par l'O.N.F.;

VU le programme des travaux neufs et de reconstitution 2015 tel que présenté par l'O.N.F. ;

VU l'avis des commissions réunies en date du 28 janvier 2015 ;

Après avoir entendu les explications de M. Bernard WALTER, Adjoint au Maire,

**DECIDE à l'unanimité :**

1°) d'approuver les devis suivants pour l'année 2015 :

- l'état prévisionnel des coupes de bois qui prévoit 5004 m<sup>3</sup> de coupes à façonner pour une recette brute prévisionnelle de 283 180 € HT (hors honoraires), et 286 m<sup>3</sup> en vente sur pied pour une recette nette prévisionnelle de 4 000 € HT. Le coût d'exploitation des bois figurant à l'état de prévision 2015 comprend 83 610 € de frais de personnel, 4 181 € de frais d'assistance à la gestion de main d'œuvre, 51 210 € de frais de débardage et de câblage, 40 030 € de dépenses d'abattage et de façonnage à l'entreprise, 14 255 € de maîtrise d'œuvre et 3 200 € de frais divers. La recette nette prévisionnelle HT s'établit par conséquent à 90 695 €.

- le programme annuel de travaux patrimoniaux comprenant les travaux d'infrastructure (réfection du Chemin du Gungelrain et création d'une piste de débardage secteur Altrain), travaux courants (entretien des routes, fossés et rigoles, travaux de sylviculture et divers) pour un montant de 67 812,29 € HT (y compris coût de maîtrise d'œuvre et d'assistance à la gestion de main d'œuvre)

2°) de prévoir au Budget Primitif 2015 l'inscription des crédits nécessaires à la réalisation de ces programmes

3°) de donner délégation à M. l'Adjoint Bernard WALTER pour la signature de ces programmes et pour approuver leur réalisation effective par voie de conventions ou de devis, dans la limite des crédits ouverts par le Conseil Municipal

## **2. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION DES "AMIS DE LA QUETSCHÉ"**

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée d'un courrier émanant du président des "Amis de la Quetsche" par lequel celui-ci expose le bilan financier déficitaire de la fête de la Quetsche 2014. Il fait notamment savoir que le coût relatif à la sécurité se monte à 2 534,11 €, alors que la subvention communale versée début 2014 pour participer à ces frais, n'était que de 1000 €.

La Commission administrative, dans sa réunion du 08 janvier dernier, a émis un avis favorable au versement d'une subvention exceptionnelle de 1 534,00 € afin de couvrir la totalité des frais engagés par les "Amis de la Quetsche" lors de la fête 2014 au titre de la sécurité.

Le Conseil Municipal,  
APRES avoir entendu l'exposé de M. le Maire,  
VU l'avis de la Commission Administrative,  
APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité :

- DECIDE d'allouer une subvention exceptionnelle de 1 534,00 € à l'association "Les Amis de la Quetsche" afin de couvrir la totalité des frais de sécurité engagés lors de la Fête de la Quetsche 2014
- DIT que les crédits nécessaires au versement de cette subvention seront inscrits au Budget Primitif 2015

## **3. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2015 POUR REFECTION DU PONT DU CHEMIN RURAL DE L'ALTRAIN**

Le Conseil Municipal,

**VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2334-37,  
**VU** la circulaire préfectorale du 05 janvier 2015 précisant les catégories d'opérations subventionnables au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2015,  
**CONSIDÉRANT** le projet de réfection du pont du chemin rural de l'Altrain pour un coût prévisionnel de 7 491,00 € HT (8 989,20 € TTC),

**CONSIDERANT** que l'aménagement des chemins ruraux fait partie des opérations éligibles à la DETR 2015 avec un taux de subvention variant entre 20 % et 40 %,

**APRES avoir entendu les explications de M. l'Adjoint Roland PETITJEAN, décide à l'unanimité :**

1°) d'approuver la réalisation des travaux de réfection du pont du chemin de l'Altrain en 2015

2°) de fixer le plan de financement de cette opération comme suit :

- sur fonds propres après déduction de la subvention obtenue au titre de la DETR

3°) d'inscrire les crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux au Budget Primitif 2015

4°) de charger M. le Maire d'adresser la demande de subvention auprès des services de l'Etat et de lui donner délégation pour la signature de tout document y afférant

#### **4. NOMINATION D'UN ESTIMATEUR DE DEGATS DE GIBIER**

Le Conseil Municipal,

VU l'article R.429-8 du Code de l'Environnement, par lequel un estimateur chargé d'évaluer les dommages causés par le gibier, doit être désigné dans la commune pour la durée de la location de la chasse,

VU l'accord de M. Denis DRESCH, domicilié à ORSCHWIHR (68500), pour occuper ces fonctions dans notre commune,

VU l'avis favorable des locataires des lots de chasse communaux,

APRES avoir entendu les explications de M. l'Adjoint Bernard WALTER,

APRES en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité :

- de proposer à M. le Maire de désigner M. Denis DRESCH, domicilié à ORSCHWIHR (68500), en tant qu'estimateur des dommages causés par le gibier dans la commune, pour la période 2015-2024

#### **5. AGREMENT DE GARDES-CHASSES PARTICULIERS SUR LES LOTS DE CHASSE COMMUNAUX**

##### **Lot de chasse n° 1 :**

M. Bernard WALTER, 2<sup>ème</sup> Adjoint, présente au conseil municipal le dossier transmis par la société de chasse Waidmansheil, locataire du lot de chasse n° 1, sollicitant la reconduction de l'agrément de M. Gilbert SCHNEIDER en qualité de garde-chasse particulier sur ce lot, ce à l'occasion du renouvellement des baux de chasse.

***Le Conseil municipal,***

APRES avoir entendu les explications de M. l'Adjoint Bernard WALTER,

VU l'article 31 du Cahier des Charges des Chasses Communales 2015-2024,

CONSIDERANT la conformité des pièces présentées au dossier, à savoir la demande d'agrément, les copies de la carte d'identité de M. SCHNEIDER, de son permis de chasser et de la validation de son permis de chasser pour l'année en cours,

**DECIDE** à l'unanimité de donner un AVIS FAVORABLE au renouvellement, pour une période de 3 ans, de l'agrément de M. Gilbert SCHNEIDER en tant que garde-chasse particulier sur le lot de chasse n° 1 de la Commune.

**Lot de chasse n° 3 :**

Par courrier du 16 janvier 2015, M. Jean-Marc CHEVALLET, locataire du lot de chasse n° 3, demande la reconduction de l'agrément de M. Thierry LERCH en qualité de garde-chasse particulier, suite à la signature du nouveau bail pour la période 2015-2024.

***Le Conseil municipal,***

APRES avoir entendu les explications de M. l'Adjoint Bernard WALTER,

VU l'article 31 du Cahier des Charges des Chasses Communales 2015-2024,

CONSIDERANT la conformité des pièces présentées au dossier, à savoir la demande d'agrément, les copies de la carte d'identité de M. LERCH, de son permis de chasser et de la validation de son permis de chasser pour l'année en cours,

**DECIDE** à l'unanimité de donner un AVIS FAVORABLE au renouvellement, pour une période de 3 ans, de l'agrément de M. Thierry LERCH en tant que garde-chasse particulier sur le lot de chasse n° 3 de la Commune.

**6. DIVERS ET COMMUNICATIONS**

NEANT